

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-2-5-3

Séance du jeudi 13 mars 2014

### BUDGET PRIMITIF 2014 SERVICE 017 AUTRES BATIMENTS

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission Actions et Territoires du 17 février 2014,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne son accord quant à l'opportunité des opérations mentionnées dans le rapport joint en annexe ;
- vote, en **dépenses - cf. tableau joint en annexe :**
  - \* les Autorisations de Programme nouvelles et complémentaires ainsi définies, pour un montant total de 1 985 700 € (*sur une programmation globale 2014 de 3 159 200 €*) ;
  - \* les inscriptions budgétaires aux chapitres d'investissement et fonctionnement, à savoir respectivement 14 111 700 € et 88 000 € ;
- vote, en **recettes - voir annexe :**
  - \* l'inscription de 3 359 200 € au titre des recettes d'investissement ;
- vote, au titre de l'opération financière **Maison de l'Alsace à PARIS**, l'inscription de 6 270 900 €/HT en dépenses et 7 500 000 €/TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA ;

- donne délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions